



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 15 mars 2022

### DES POLITIQUES INCITATIVES ET PERFORMANTES POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

**En amont de la séance publique des 17 et 18 mars, le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par la Vice-présidente à l'environnement et la biodiversité Céline Dolgopyatoff Burlet, et le Vice-président à la transition écologique, Vincent Chriqui, a présenté les politiques volontaristes du Département en matière de protection de l'environnement, lors d'une conférence de presse.**

**Sera également soumis au vote de l'Assemblée une subvention de 100 000 euros à la Croix-Rouge pour aider l'Ukraine.**

#### **Solidarité avec l'Ukraine**

Le Département est solidaire des Ukrainiens. Cette aide d'urgence permettra de répondre à des besoins en eau et de fournir des produits de première nécessité, du matériel médical et des premiers secours, notamment aux civils ukrainiens encore dans leur pays ou réfugiés à la frontière.

Le Département est aussi mobilisé pour accueillir des réfugiés en Isère. Comme pour toute personne ayant un titre de séjour, les réfugiés ukrainiens peuvent faire appel aux services de la collectivité au titre de l'accompagnement social.

Au-delà de ses compétences, pour les accueillir, le Département agira en soutien de l'Etat et en soutien des associations qui en ont besoin, comme il l'a fait au plus fort de la crise sanitaire. La collectivité a également proposé d'ouvrir les résidences autonomie aux réfugiés, lorsque des places sont vacantes et qu'il n'existe pas de listes d'attente pour les occuper.

#### **Des engagements de campagne**

Durant la campagne électorale, la Majorité « Pour l'Isère » s'était engagée auprès des Isérois à mettre en place des mesures en faveur de la préservation de l'environnement. Les rapports soumis au vote de l'Assemblée départementale jeudi et vendredi en sont la concrétisation :

- Le projet « Un arbre, un habitant », qui consiste à planter plus d'1 million d'arbres d'ici 2028 pour lutter contre les effets du réchauffement climatique et favoriser la biodiversité, à la campagne comme à la ville.
- Le doublement du réseau d'aménagements cyclables en Isère pour inciter les gens à faire le choix du vélo pour leurs déplacements quotidiens et pour faire toujours plus de l'Isère une terre de vélo pour les loisirs et le tourisme.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Une réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre**

Le Département poursuit de manière tout aussi volontariste sa politique de diminution de ses émissions de gaz à effet de serre. Depuis 2015, la collectivité a réussi à les diminuer de 1 % par an en moyenne, ce qui devrait lui permettre d'atteindre une baisse totale de ses émissions de 15 % à l'issue des deux mandats.

Cette réduction qu'elle compte poursuivre à travers sa nouvelle Politique de Transition Écologique contribuera ainsi à la lutte contre le dérèglement climatique et à limiter la vulnérabilité du territoire en favorisant son adaptation aux changements.

Elle sera déclinée selon un plan d'actions tourné vers l'interne, mais également vers l'externe. Vers l'interne, il s'agira notamment de poursuivre sa stratégie bas-carbone en mettant l'accent en priorité sur les postes les plus émetteurs de CO<sub>2</sub> (bâtiments, voirie, restauration scolaire...).

Pour entraîner l'Isère dans une démarche de transition écologique, le Département prévoit d'offrir aux collectivités, à ses partenaires et aux particuliers, des solutions pratiques en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, avec notamment une bonification de 10 % des subventions du Département pour les projets de rénovation énergétique des bâtiments des communes et des EPCI qui vont au-delà des exigences réglementaires.

### **La préservation de la biodiversité**

Le Département renforce sa politique débutée en 2015 en faveur de la biodiversité en investissant et en continuant à soutenir de manière rigoureuse et scientifique les 146 Espaces Naturels Sensibles de l'Isère (17 ENS gérés par le Département correspondant à 2 300 ha, et 129 gérés par les collectivités avec son soutien, correspondant en Isère à 3 000 ha), tout en poursuivant sa politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Cette consolidation de sa politique ENS et de son réseau de sites labellisés a comme objectif de préserver sur le long terme la flore, la faune et les habitats patrimoniaux de l'Isère.

En effet, pour le Département, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement, la communication, l'accueil du public sur les sites et notamment les publics cibles du Département (collégiens, personnes en situation de handicap, en précarité sociale, personnes âgées...), sont essentiels pour enseigner à respecter l'environnement.

*« Préserver l'environnement est aujourd'hui l'affaire de tous. Il y a ceux qui le font, et ceux qui en parlent. Au Département, nous avons choisi d'agir de manière volontariste en faveur de cette préservation : préservation de la biodiversité, sensibilisation et éducation à la protection de la nature, rénovation thermique de nos bâtiments - siège du Département et collèges publics notamment – pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, choix d'innovations technologiques sur les routes... Cette préservation déterminera notre action. C'est notre engagement. Et comme toujours, je dis ce que je fais, et je fais ce que je dis »,* souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.